Séance ordinaire du 2 octobre 2015

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

Moment de réflexion Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- **1.1** Adoption de l'ordre du jour.
- **1.2** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2015.
- **1.3** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2015.
- **1.4** Adoption du calendrier des assemblées du conseil pour l'année 2016.
- **1.5** Demande de la propriétaire du Marché des variétés à Chénéville conteneur à déchets.
- **1.6** Évènement de financement organisé par le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau un souper d'huîtres et de moules ou de brochettes de poulet, le samedi 7 novembre 2015.
- **1.7** Reconnaissance aux employés.
- **1.8** Bilan de contrat de service pour la saison nautique 2015 et paiement à la Sûreté du Québec.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- **2.1** Adoption de la liste des chèques, des prélèvements du mois de septembre 2015 et des salaires pour la période du 23 août au 26 septembre 2015.
- 2.2 Dépôt des rapports administratifs.
- **2.3** Dépôt de la correspondance.
- **2.4** Avis de motion déterminant la tarification 2016 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Lac-Simon.
- **2.5** Formation à distance pour madame Jeanne Morin les 6 et 27 octobre Préparation budgétaire et Codes complémentaires.

3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

3.1 Permanence de monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier.

4. <u>COMMUNICATIONS</u>

4.1 Aucun point à l'ordre du jour.

5. <u>INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS</u>.

5.1 Mise aux normes de la borne sèche au lac Viceroy.

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- **6.1** Patinoire au lac Viceroy.
- **6.2** Autorisation des travaux sur le chemin de la Presqu'île.
- **6.3** Programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.
- **6.4** Établissement du coût de l'Écocentre.
- **6.5** Priorités des municipalités locales Travaux sur le réseau routier supérieur du ministère des Transports du Québec (MTQ).

7. <u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</u>

- **7.1** Comptes rendus des réunions du CCU et du CCE du 8 septembre 2015.
- **7.2** Adoption du règlement numéro U-12-2-16 amendant le règlement « résiduel » numéro U-12-2 afin d'en retirer l'article 116.3.
- **7.3** Résolution d'abandon du règlement numéro U-12-2-4 amendant le règlement de zonage numéro U-12 afin de confirmer le droit de louer une résidence comprenant plus de 3 chambres (« particulier »).
- **7.4** Résolution d'abandon du règlement numéro U-12-2-11 amendant le règlement de zonage numéro U-12 afin d'autoriser les habitations de 1 à 4 logements dans la zone 35.1-H (« particulier »).
- **7.5** Résolution d'abandon du règlement numéro U-12-2-13 amendant le règlement de zonage numéro U-12 afin d'autoriser certains usages récréotouristiques dans la zone 39-H (« particulier »).
- **7.6** Résolution d'abandon du règlement numéro U-12-2-14 amendant le règlement de zonage numéro U-12 afin d'autoriser certains usages récréotouristiques dans la zone 49-H (« particulier »).
- 7.7 Résolution d'abandon du règlement numéro U-12-2-15 amendant le règlement de zonage numéro U-12 afin de réduire la zone 35-V en transférant une partie du lot 26-p dans la zone 14-M (« particulier »).
- **7.8** Date du scrutin référendaire.
- **7.9** Vote par correspondance.
- **7.10** Bandes riveraines en santé à Lac-Simon OBV.
- **7.11** Mandater la firme Deveau Avocats pour le dossier du matricule numéro 1281-36-1148.
- **7.12** Mandater la firme Deveau Avocats pour le dossier du matricule numéro 1786-46-7015.
- **7.13** Demande d'un plan d'action à la municipalité de Duhamel pour les algues bleu-vert.

8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

- 9. <u>DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE</u>
- **9.1** Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 10. <u>ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES</u>
- 10.1 Date de l'évènement du « beach party » en février 2016.
- **10.2** Mandater la firme Deveau Avocats pour l'obtention des lettres patentes et autorisation de signatures d'une entente avec la Corporation des loisirs OBNL.
- 10.3 Activité d'Halloween.
- 11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS
- **11.1** Invitation mobilisation à la table des aînés de la Petite-Nation et de la Vallée-de-la-Lièvre.
- 12. **DIVERS**
- 12.1 Aucun point à l'ordre du jour.
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
- 14. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

PROCÈS-VERBAL

1.

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **2 octobre 2015 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard Gilles Robillard Odette Hébert Chantal Crête Michel Lavigne Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Environ 35 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1

286-10-2015

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

1.2

287-10-2015

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2015.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2015.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

1.3

288-10-2015

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2015.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2015.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Madame Chantal Crête s'abstient de voter puisqu'elle n'était pas présente à l'assemblée extraordinaire du 16 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

1.4

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2015

289-10-2015

Adoption du calendrier des assemblées du conseil pour l'année 2016.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année suivante;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'exercice 2016.

MOIS	JOUR & DATE	HEURE
Janvier 2016	Vendredi le 8	20 h
Février 2016	Vendredi le 5	20 h
Mars 2016	Vendredi le 4	20 h
Avril 2016	Vendredi le 1 ^{er}	20 h
Mai 2016	Vendredi le 6	20 h
Juin 2016	Vendredi le 3	20 h
Juillet 2016	Vendredi le 8	20 h
Août 2016	Vendredi le 5	20 h
Septembre 2016	Vendredi le 2	20 h
Octobre 2016	Vendredi le 7	20 h
Novembre 2016	Vendredi le 4	20 h
Décembre 2016	Vendredi le 2	20 h

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

1.

290-10-2015

Demande de la propriétaire du Marché des variétés à Chénéville – conteneur à déchets.

CONSIDÉRANT la demande de la propriétaire du Marché des variétés de Chénéville pour l'acquisition du conteneur à déchets qu'elle loue depuis 2009;

CONSIDÉRANT les sommes payées depuis le début de l'entente;

CONSIDÉRANT le prix d'achat payé par la municipalité de Lac-Simon lors de l'acquisition;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Simon est disposée à remettre ledit conteneur au Marché des variétés de Chénéville conditionnellement au paiement de la facturation d'août 2015 par ce dernier, et ce, dans un délai de 10 jours de la présente résolution;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec la propriétaire du Marché des variétés et son acceptation;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de remettre le conteneur au Marché des variétés conditionnellement au paiement de la facturation d'août 2015, et ce, avant le 15 octobre 2015;

Que le Marché des variétés deviendra propriétaire du conteneur à la date de réception du paiement de la facture.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Propriétaire du Marché des variétés

16

291-10-2015

Évènement de financement organisé par le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau – un souper d'huîtres et de moules ou de brochettes de poulet, le samedi 7 novembre 2015.

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau organise un souper afin d'aider à financer les nombreuses activités culturelles tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT le succès remporté par cet évènement;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat de deux (2) billets au montant de 55 \$ chacun plus les taxes pour le maire, monsieur Jacques Maillé et la conseillère, madame Louise Houle Richard pour le souper d'huîtres et de moules ou de brochettes de poulet, le samedi 7 novembre 2015.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Jacques Maillé, Maire Madame Louise Houle Richard, conseillère

1.7

292-10-2015

Reconnaissance aux employés.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent organiser une soirée de reconnaissance pour les employés et les élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les conjoints (es) paient leur repas;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur général et secrétairetrésorier, monsieur Jocelyn Robinson à préparer une réception pour l'ensemble de l'équipe municipale à l'occasion d'une reconnaissance aux employés et élus municipaux;

QUE les deniers requis au paiement des frais n'excédant pas deux mille cinq cents dollars (2,500 \$) plus taxes soient pris à même les disponibilités du poste budgétaire, « Réception et relation publique numéro 02-11000493 ».

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 5

CONTRE = 1

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie Employés

1.8

293-10-2015

Bilan de contrat de service pour la saison nautique 2015 et paiement à la Sûreté du Québec.

CONSIDÉRANT la présence des patrouilleurs nautiques de la SQ au lac Simon pour la période estivale 2015;

CONSIDÉRANT les 7 sorties des patrouilleurs nautiques sur le lac Simon soient le 26 juin, les 12, 22, 25 et 26 juillet et les 8 et 29 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE 107 embarcations furent vérifiées, 54 avertissements sur la Loi de la marine marchande émis et 18 constats d'infractions émis;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement de la facture K5-1526 au montant de 5 237,46 \$ au Ministre des Finances pour les patrouilles nautiques effectuées à l'été 2015;

QUE les deniers requis soient puisés au compte 02-21002-441.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Sylvain Fournier, Lieutenant SQ de Papineauville Ministre des Finances

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

294-10-2015

Adoption de la liste des chèques, des prélèvements du mois de septembre 2015 et des salaires pour la période du 23 août au 19 septembre 2015.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de septembre totalisant la somme de **169 254,60 \$** portant les numéros de chèques **12060 à 12 168** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de 63 586,25 \$ soit adoptée pour un montant total de chèques et de prélèvements de 232 840,85 \$;

ET QUE la liste des salaires des employés pour la période du 23 août au 19 septembre soit adoptée pour un montant total de **106 346,08** \$;

QUE les salaires des élus du mois de septembre 2015 soient adoptés pour un montant de **7 475,22** \$.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 5 CONTRE = 1

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Jocelyn Robinson Directeur général et secrétaire-trésorier

2.2

Dépôt des rapports administratifs.

Le rapport mensuel du directeur général/secrétaire-trésorier du mois de septembre ainsi que ceux des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3

Dépôt de la correspondance.

Une liste de la correspondance du mois de septembre reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

2.4

Avis de motion déterminant la tarification 2016 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Lac-Simon.

Monsieur Jean-François David, Conseiller, donne un avis de motion de la présentation du règlement déterminant la tarification 2016 pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.

2.5

295-10-2015

Formation à distance pour madame Jeanne Morin les 6 et 27 octobre – Préparation budgétaire et Codes complémentaires.

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions offre des formations Web sur la Préparation budgétaire ainsi que la gestion des Codes complémentaires;

CONSIDÉRANT l'importance de la formation;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la participation de madame Jeanne Morin aux formations Web Préparation budgétaire le 6 octobre 2015 et Codes complémentaires le 27 octobre 2015;

QUE ce conseil autorise une dépense de 240 \$ plus taxes pour les frais d'inscription;

ET QUE le montant soit puisé dans le compte numéro 02-13000-454.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Jeanne Morin, comptabilité, contrôle budgétaire

3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

3.1

296-10-2015

Permanence de monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jocelyn Robinson est employé par la municipalité de Lac-Simon depuis le 27 avril 2015 comme directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT la période de probation de 6 mois prévue lors de son embauche;

CONSIDÉRANT l'évaluation effectuée par le comité Gestion financière et ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est très satisfait du rendement du nouveau directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon accorde à monsieur Jocelyn Robinson sa permanence au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Lac-Simon à compter du 28 octobre 2015;

QUE les dispositions du contrat concernant les éléments applicables après la période de probation prennent effet à compter du 28 octobre 2015.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier

4. COMMUNICATIONS

4.1

Aucun point à l'ordre du jour.

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

5.1

297-10-2015

Mise aux normes de la borne sèche au lac Viceroy.

CONSIDÉRANT QUE la borne sèche au lac Viceroy a gelé lors de la saison hivernale 2014-2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la mise aux normes de cette borne afin d'assurer une protection incendie adéquatement aux résidents de ce secteur en période hivernale;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre directeur du service incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un fil chauffant permettrait de régulariser ce dossier;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'installation d'un fil chauffant à la borne sèche au lac Viceroy;

QU'une dépense de 6 000 \$ plus taxes est autorisée en conséquence;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23-22000-721 et qu'un transfert budgétaire des activités de fonctionnement soit effectué afin de rendre les crédits budgétaires disponibles.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur SSI de Lac-Simon

6.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1

298-10-2015

Patinoire au lac Viceroy.

CONSIDÉRANT la demande effectuée par les nouveaux propriétaires du Manoir Montpellier pour une patinoire sur le lac Viceroy en face du Manoir pour la prochaine saison;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil demande aux employés des Travaux publics de faire une patinoire pour la prochaine saison hivernale 2016 en face du Manoir Montpellier;

ET QUE toutes les consignes de sécurité soient observées.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics Propriétaire du Manoir Montpellier

6.2

299-10-2015

Autorisation des travaux sur le chemin de la Presqu'île.

CONSIDÉRANT la programmation municipale déposée dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire procéder à la réfection d'environ 2.5 kilomètres sur le chemin Presqu'île;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder aux travaux préparatoires, notamment le dynamitage, le nettoyage des fossés ainsi que le remplacement de 6 ponceaux;

CONSIDÉRANT les évaluations obtenues ainsi que la soumission pour le dynamitage;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense 27 000 \$ plus taxes pour les travaux préparatoires sur le chemin de la Presqu'île;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23-32000-521.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

6.3

300-10-2015

TECQ – 2014 à 2018.

CONSIDÉRANT la demande reçue du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a jusqu'au 15 octobre 2015 pour produire une programmation des travaux et déclarer les coûts réalisés véridiques à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transmettre une programmation révisée afin d'informer le Ministère de tout report de travaux prévus initialement entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche permettra à la municipalité de recevoir un versement de la subvention TECQ au plus tard le 15 mars 2016;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil atteste par la présente résolution que la programmation présentée comporte les coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2016;

QUE la programmation de travaux révisée présente les reports de travaux prévus initialement entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics MAMOT

301-10-2015

6.4 Établissement du coût de l'Écocentre.

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre restera ouvert une journée par semaine, soit le samedi durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chénéville a signifié son intention d'offrir ce service à ses contribuables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les coûts de ce service additionnel pour la période du 24 octobre au 31 décembre 2015 ainsi que le mode de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT les prévisions des coûts totaux reliés à l'écocentre du 24 octobre au 31 décembre 2015 de 5 877,54 \$ et que la répartition suggérée est établie selon le nombre d'unités d'évaluation excluant les terrains de camping;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les prévisions et le mode de répartition présentés;

QU'une clause d'ajustement en fonction des résultats réels au 31 décembre 2015 soit incluse dans la présente entente afin que chacune des municipalités contribue en fonction des coûts réels engendrés.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 5

CONTRE = 1

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics Municipalité de Chénéville, madame Suzanne Prévost

6.5

302-10-2015

Priorités des municipalités locales – Travaux sur le réseau routier supérieur du ministère des Transports du Québec (MTQ).

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire soumettre la liste des travaux routiers qu'elle désire voir prioriser sur le réseau routier supérieur du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau, par l'entremise de la Table des partenaires du transport terrestre, présente annuellement au MTQ les priorités sur son territoire en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE le tronçon de la route 315 entre Chénéville et Montpellier est en très mauvaise condition;

CONSIDÉRANT QU'une partie des abords du chemin du Tour-du-Lac est détériorée;

CONSIDÉRANT QUE ces chemins sont des accès prioritaires pour notre municipalité;

Pour ces motifs:

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil demande au conseil des maires de la MRC de Papineau de considérer ces deux axes dans leur plan qui sera soumis au MTQ;

Route 315 – Montpellier à Chénéville;

Une partie des abords du chemin du Tour-du-Lac.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Catherine Labonté, MRC de Papineau

7.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

Comptes rendus des réunions du CCU et du CCE du 8 septembre 2015.

Les comptes rendus de la rencontre du 8 septembre 2015 des comités du CCU et du CCE ont été déposés pour analyse.

7.2

303-10-2015

Adoption du règlement numéro U-12-2-16 amendant le règlement « résiduel » numéro U-12-2 afin d'en retirer l'article 116.3.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac-Simon a adopté le règlement de zonage portant le numéro U-12;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage numéro U-12 afin d'actualiser son contenu et d'améliorer la gestion du territoire municipal conformément à l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE le 7 août 2015, le Conseil a adopté à cette fin le règlement « résiduel », numéro U-12-2, intitulé Règlement amendant le Règlement de zonage numéro U-12 afin d'améliorer la gestion du territoire;

CONSIDÉRANT QU'une erreur a maintenu le texte de l'article 116.3 dans le règlement « résiduel », U-12-2, visant à autoriser un seul terrain de camping dans la zone 48-F, alors que cet article avait pourtant fait l'objet d'une demande valide de participation à un référendum;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un article fait l'objet d'une demande valide de participation à un référendum, la loi exige que l'article visé soit retiré du second projet de règlement pour ne pas être reconduit dans le règlement « résiduel », ce dernier ne devant contenir que les dispositions du second projet de règlement qui n'ont pas fait l'objet d'une demande valide de participation à un référendum;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil, afin de se conformer à la loi, doit donc retirer l'article 116.3 du règlement « résiduel », U-12-2 en adoptant le présent règlement U-12-2-16;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a également réévalué la teneur, la portée plus large et la pertinence de l'article 116.3, à la lumière des résolutions 234-09-2013 et 032-01-2015, et qu'il a résolu de l'abandonner en renonçant à l'intégrer à un règlement « particulier » visant à le soumettre à la procédure d'approbation référendaire prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du règlement U-12-2-16 a été dûment donné à une séance précédente du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

LE PRÉSENT RÈGLEMENT NUMÉRO U-12-2-16 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON ORDONNE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 L'article 116.3 est abrogé et la mention suivante est inscrite en substitution :

116.3- <u>Disposition retirée pour être abandonnée</u>

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte le règlement numéro U-12-2-16 amendant le règlement « résiduel » numéro u-12-2 afin d'en retirer l'article 116.3.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

JACQUES MAILLÉ JOCELYN ROBINSON
MAIRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Calendrier

Avis de motion : 9 septembre 2015

Adoption du règlement : 2 octobre 2015 par la résolution numéro : 303-10-2015

Certificat de conformité:

Entrée en vigueur :

7.3

304-10-2015

Résolution d'abandon du règlement numéro U-12-2-4 amendant le règlement de zonage numéro U-12 afin de confirmer le droit de louer une résidence comprenant plus de 3 chambres (« particulier »).

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, à sa séance du 7 août 2015, le règlement numéro U-12-2-4, intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage U-12 afin de confirmer le droit de louer une résidence comprenant plus de 3 chambres* »;

CONSIDÉRANT QUE les personnes habiles à voter du secteur concerné pouvaient demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en s'inscrivant dans le registre ouvert à cette fin le 15 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demandes de scrutin référendaire a dépassé le minimum requis de 72;

CONSIDÉRANT QUE l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums permet au Conseil de retirer le règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce Conseil retire le règlement U-12-2-4 et renonce à le soumettre à un scrutin référendaire.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Jean Perreault, MRC de Papineau Monsieur Eric Bordeleau, directeur de l'urbanisme Monsieur Pierre-Yves Guay, consultant

7.4

305-10-2015

Résolution d'abandon du règlement numéro U-12-2-11 amendant le règlement de zonage numéro U-12 afin d'autoriser les habitations de 1 à 4 logements dans la zone 35.1-H (« particulier »).

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, à sa séance du 7 août 2015, le règlement numéro U-12-2-11, intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage U-12 afin d'autoriser les habitations de 1 à 4 logements dans la zone 35.1-H*»;

CONSIDÉRANT QUE les personnes habiles à voter du secteur concerné pouvaient demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en s'inscrivant dans le registre ouvert à cette fin le 15 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demandes de scrutin référendaire a dépassé le minimum requis de 26;

CONSIDÉRANT QUE l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums permet au Conseil de retirer le règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce Conseil retire le règlement U-12-2-11 et renonce à le soumettre à un scrutin référendaire.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Jean Perreault, MRC de Papineau Monsieur Eric Bordeleau, directeur de l'urbanisme Monsieur Pierre-Yves Guay, consultant

7.5

306-10-2015

Résolution d'abandon du règlement numéro U-12-2-13 amendant le règlement de zonage numéro U-12 afin d'autoriser certains usages récréotouristiques dans la zone 39-H (« particulier »).

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, à sa séance du 7 août 2015, le règlement numéro U-12-2-13, intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage U-12 afin d'autoriser certains usages récréotouristiques dans la zone 39-H* »;

CONSIDÉRANT QUE les personnes habiles à voter du secteur concerné pouvaient demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en s'inscrivant dans le registre ouvert à cette fin le 15 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demandes de scrutin référendaire a dépassé le minimum requis de 45;

CONSIDÉRANT QUE l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums permet au Conseil de retirer le règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce Conseil retire le règlement U-12-2-13 et renonce à le soumettre à un scrutin référendaire.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Jean Perreault, MRC de Papineau Monsieur Éric Bordeleau, directeur de l'urbanisme Monsieur Pierre-Yves Guay, consultant

7.6

307-10-2015

Résolution d'abandon du règlement numéro U-12-2-14 amendant le règlement de zonage numéro U-12 afin d'autoriser certains usages récréotouristiques dans la zone 49-H (« particulier »).

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, à sa séance du 7 août 2015, le règlement numéro U-12-2-14, intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage U-12 afin d'autoriser certains usages récréotouristiques dans la zone 49-H »*:

CONSIDÉRANT QUE les personnes habiles à voter du secteur concerné pouvaient demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en s'inscrivant dans le registre ouvert à cette fin le 15 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demandes de scrutin référendaire a dépassé le minimum requis de 45;

CONSIDÉRANT QUE l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums permet au Conseil de retirer le règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce Conseil retire le règlement U-12-2-14 et renonce à le soumettre à un scrutin référendaire.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Jean Perreault, MRC de Papineau Monsieur Eric Bordeleau, directeur de l'urbanisme Monsieur Pierre-Yves Guay, consultant

7.7

308-10-2015

Résolution d'abandon du règlement numéro U-12-2-15 amendant le règlement de zonage numéro U-12 afin de réduire la zone 35-V en transférant une partie du lot 26-p dans la zone 14-M (« particulier »).

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, à sa séance du 7 août 2015, le règlement numéro U-12-2-15, intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage U-12 afin de réduire la zone 35-V en transférant une partie du lot 26-P dans la zone 14-M* »;

CONSIDÉRANT QUE les personnes habiles à voter du secteur concerné pouvaient demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en s'inscrivant dans le registre ouvert à cette fin le 15 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demandes de scrutin référendaire a dépassé le minimum requis de 37;

CONSIDÉRANT QUE l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums permet au Conseil de retirer le règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce Conseil retire le règlement U-12-2-15 et renonce à le soumettre à un scrutin référendaire.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Jean Perreault, MRC de Papineau Monsieur Éric Bordeleau, directeur de l'urbanisme Monsieur Pierre-Yves Guay, consultant

7.8

Date du scrutin référendaire.

CONSIDÉRANT la résolution 283-09-2015 reportant l'annonce de la date du scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT l'abandon des règlements d'urbanismes numéros U-12-2-4, U-12-2-11, U-12-2-13, U-12-2-14 et U-12-2-15 faisant l'objet d'un scrutin référendaire;

Monsieur le Maire, Jacques Maillé informe les membres de l'assemblée qu'aucun scrutin référendaire ne sera tenu.

7.9

Vote par correspondance.

CONSIDÉRANT la résolution 284-09-2015 concernant la décision d'un vote éventuel par correspondance;

CONSIDÉRANT l'abandon des règlements d'urbanismes numéros U-12-2-4, U-12-2-11, U-12-2-13, U-12-2-14 et U-12-2-15 faisant l'objet d'un scrutin;

CONSIDÉRANT qu'aucun scrutin référendaire ne sera tenu.

Monsieur le Maire, Jacques Maillé informe les membres de l'assemblée qu'il n'y a pas lieu de statuer sur le vote par correspondance pour les électeurs non domiciliés.

7.10

Bandes riveraines en santé à Lac-Simon - OBV.

Le rapport des bandes riveraines en santé à Lac-Simon - OBV a été déposé aux membres du conseil pour analyse.

7.11

309-10-2015

Mandater la firme Deveau Avocats pour le dossier du matricule numéro 1281-36-1148.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a été contacté à plusieurs reprises lors des deux dernières années:

CONSIDÉRANT QU'aucun suivie n'a été fait par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer de la conformité des règlements d'urbanisme ainsi qu'à toute autre règlementation applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de mandater un procureur aux fins de représenter les intérêts de la municipalité dans ce dossier;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal mandate le cabinet Deveau Avocats afin d'entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant, d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises, le tout pour s'assurer que la propriété ayant comme matricule 1281-36-1148, soit conforme aux règlements d'urbanisme et à toute autre règlementation applicable.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 5 CONTRE = 1

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie Cabinet Deveau Avocats Monsieur Éric Bordeleau, directeur de l'urbanisme Propriétaire du matricule 1281-36-1148

Madame Odette Hébert se retire de la table des délibérations puisqu'elle ne peut prendre part aux discussions, ni au vote. Le quorum est maintenu.

7.12

310-10-2015

Mandater la firme Deveau Avocats pour le dossier du matricule numéro 1786-46-7015.

CONSIDÉRANT les avis infractions transmises audit propriétaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'améliorer la résolution 193-06-2015 afin de préciser l'octroi d'un mandat à une firme d'avocat;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal mandate le cabinet Deveau Avocats afin d'entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant, d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises, le tout pour s'assurer que la propriété ayant comme matricule 1786-46-7015, soit conforme aux règlements d'urbanisme et à toute autre règlementation applicable.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 1

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Cabinet Deveau Avocats

Monsieur Eric Bordeleau, directeur de l'urbanisme

Propriétaire du matricule 1786-46-7015

Madame Odette Hébert reprend son siège.

7.13

311-10-2015

Demande d'un plan d'action à la municipalité de Duhamel pour les algues bleu-vert.

CONSIDÉRANT la demande que la municipalité de Lac-Simon a faite au mois d'août 2015 à la municipalité de Duhamel en regard des actions qui seront prises face à la présence de cyanobactéries à la Baie Dorée;

CONSIDÉRANT la réception d'un rapport préliminaire daté du 31 août 2015 indiquant les causes potentielles de la présence des algues bleu-vert;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil aimeraient un plan d'action avec un échéancier de la part de la municipalité de Duhamel;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande un plan d'action avec un échéancier à la municipalité de Duhamel concernant l'avis du MDDELCC en regard de la présence d'algues bleu-vert dans le secteur de la baie Dorée sur le territoire de la municipalité de Duhamel.

CONTRE = 2

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

Municipalité de Duhamel

Monsieur Eric Bordeleau, directeur de l'urbanisme

8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1

Aucun point à l'ordre du jour.

9.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun point à l'ordre du jour.

10.

ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

312-10-2015

Date de l'évènement du « beach party » en février 2016.

CONSIDÉRANT QU'il y a des carnavals dans plusieurs municipalités de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs de Papineau aimerait connaître la date de cet évènement pour bâtir un calendrier commun à diffuser aux citoyens de la MRC de Papineau;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil retient le samedi 20 février 2016 comme date de l'évènement « Beach Party ».

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Mélissa Brousseau, Corporation des loisirs Papineau

10.2

313-10-2015

Mandater la firme Deveau Avocats pour l'obtention des lettres patentes et autorisation des signatures d'une entente avec la Corporation des loisirs OBNL.

CONSIDÉRANT la résolution 201-06-2015 pour la création d'un organisme à but non lucratif pour l'organisation, la gestion et la promotion d'activités de loisirs, de la culture et des arts sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir les lettres patentes en conséquence;

CONSIDÉRANT la pertinence de signer une entente avec ledit OBNL afin d'établir les règles de fonctionnement avec la municipalité;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la firme Deveau Avocats pour l'obtention des lettres patentes de la Corporation de loisirs, de culture et d'arts de Lac-Simon;

QUE le Maire, monsieur Jacques Maillé et le Directeur général et secrétairetrésorier, monsieur Jocelyn Robinson soient et sont autorisés à signer une entente suite à la constitution de l'organisme à but non lucratif.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie Cabinet Deveau Avocats

10.3

314-10-2015

Activité d'Halloween.

CONSIDÉRANT la fête d'Halloween le 31 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'église de la paroisse St-Félix-de-Valois ouvre ses portes pour distribuer des friandises aux enfants en ce jour d'Halloween à Chénéville;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une contribution de cent cinquante dollars (150 \$) pour la fête d'Halloween;

QUE ce montant soit émis à la municipalité de Chénéville;

ET QU'il soit puisé dans le compte budgétaire 02-70170-447.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Municipalité de Chénéville

11.

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

315-10-2015

Invitation – mobilisation à la table des aînés de la Petite-Nation et de la Vallée-de-la-Lièvre.

CONSIDÉRANT l'invitation à la Table de concertation des aînés de la Petite-Nation et de la Vallée-de-la-Lièvre;

CONSIDÉRANT QU'il y aura des citoyens aînés, des proches aidants, des organismes, des associations, des élus, des partenaires et des institutions afin de mieux faire connaître les ressources du secteur et l'apport collectif pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le conseiller, monsieur Jean-François David à participer à cet évènement le 10 novembre 2015 au complexe communautaire et culturel de Buckingham;

Que les frais de déplacement soient remboursés en fonction de la politique en vigueur.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Jean-François David

12. **DIVERS**

12.1

Aucun point à l'ordre du jour.

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Certains citoyens partagent des commentaires et posent des questions.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

316-10-2015 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 21 h 10.

Note: Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé Jocelyn Robinson
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier